

Compte rendu du conseil municipal du lundi 18 octobre 2021

Présents : BESOMBES Yvon, BOUSQUET Sandrine, ROBERT Marylène, SOULA Laurie, MAILLET Juliette, BARASC Eliane, CONDUCHÉ Christelle, BALADINE Dominique

Absents excusés : CONDUCHÉ Prescillia

Procuration : CONDUCHÉ Prescillia à BOUSQUET Sandrine

Invités : Mr FABRE Edmond – Président de l'association des propriétaires chasseurs de St Just
Mr CROZES Arnaud – Employé de la commune

Secrétaire de séance : SOULA Laurie

Lieu : salle des fêtes de Saint Just sur Viaur

Début de la séance à 18h30

Ordre du jour :

- Réception de l'Association Propriétaires chasseurs
- Entretien avec Crozes Arnaud : - planning de travail
- inventaire des moyens matériels

- Délibérations :

- Election d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Syndicat pour le Conseil

Syndical

- Rééquilibrage du budget dépenses d'investissement Maison d'Accueil

- Modification transfert de charges et attributions de compensation suite aux rapports 1, 2, et 3 de la CLECT

- Adhésion commune de Saint Izair au Syndicat mixte des Eaux LEVEZOU – SEGALA
- Modification durée annuelle du temps de travail à 1607 heures à partir du 1^{er} Janvier

2022

- Rapport des commissions : - Cadre de Vie, Tourisme :

Laurie Soula : Ameublement Maison d'Accueil

Marylène Robert : Sentiers de randonnées : circuits et entretien

-Réseaux :

Yvon Besombes : Programme routier

4 G

Ordures ménagères

-Bâtiments :

Yvon Besombes : Salle des Fêtes

Possibilité autres interventions

- Questions orales diverses à poser si possible avant le Conseil Municipal.

Mr le Maire ouvre la séance à 18h 30 et procède à l'ordre à l'ordre du jour

Réception de l'Association des Propriétaires Chasseurs

Mr Fabre questionne le conseil municipal afin de savoir pourquoi la subvention n'a pas été accordé à l'association.

Précision faite par le conseil municipal que la subvention n'a pas été supprimée mais « suspendue » le temps de pouvoir rencontrer l'association.

Le président de l'association reprend l'organisation de la chasse sur St Just, précise qu'une partie des indemnités aux agriculteurs a été payée par l'association. Rappel également des jours de chasse sur la commune.

Le conseil municipal explique les réserves émises lors de la décision de mettre en attente la subvention à savoir ; le manque de signalisation lors des chasses en cours ainsi que les vitesses excessives de certains véhicules en convoi lors des jours de chasse.

Le maire rappelle son pouvoir de police ainsi que ceux de ses adjoints. Ils y seront vigilants et feront des avertissements et signalements lorsque cela sera nécessaire.

→ Une nouvelle délibération sera prise au prochain conseil municipal afin de voter la réattribution de la subvention pour l'année 2021.

→ Le maire va organiser une rencontre entre les différentes équipes de chasse de la commune et certains membres du conseil municipal.

Le maire rajoute que certains propriétaires de la commune ont fait savoir qu'ils n'entreprendraient plus les chemins qu'ils entretenaient auparavant si la situation restait en l'état.

Entretien avec Mr Crozes Arnaud

Mr Crozes expose au conseil municipal un document reprenant son travail sur l'année sur la commune ainsi que ce qu'il pourrait être fait s'il passait à temps plein sur St-Just.

Plusieurs problématiques sont soulevées par le conseil municipal et Mr Crozes sur l'entretien du village (WC public, tri du container des cimetières). Des propositions sont faites et seront étudiées.

Un point est également fait à propos du matériel à remplacer à court et moyen termes (gyrobroyeur, remorque, véhicule) ainsi que de l'achat de nouveau matériel.

Demande également la mise en conformité des conditions sanitaires dans l'atelier municipal, avec un accès à un WC, une douche et un vestiaire.

→ Délibération sera proposée au prochain conseil municipal pour le passage à temps plein sur St Just

→ 2 groupes de travail se forment

- pour vérification des horaires sur le planning proposé: BARASC.E et BESOMBES.Y

- Matériels (demande devis, priorités) : MAILLET.J, BARASC.E et Mr CROZES.A

Mr Crozes rappelle au conseil municipal sa disponibilité pour échanger et demande à être prévenu lorsque des problèmes (arbres, voiries, etc) sont constatés sur la commune.

Élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Syndicat pour le Conseil Syndical Epave Viaur

Délibération n°2021/19

→ Titulaire : Mme BOUSQUET Sandrine et suppléant : Mme BARASC Eliane

Voté à l'unanimité

Rééquilibrage du budget dépenses d'investissement Maison d'Accueil

Il s'agit d'une modification de lignes d'écriture.

Délibération n°2021/20

- En recette d'investissement c/281532-040=+6457,00€ (crédits déjà inscrit au c/6811-042 en dépense de fonctionnement).

Pour équilibrer la DM, il faut inscrire en dépense d'investissement crédit de +6457,00€ sur un ou des comptes de dépenses.

Voté à l'unanimité

- Seconde délibération portant sur une rectification de l'annuité d'amortissement.

A l'unanimité, le conseil municipal demande le report de cette délibération au prochain conseil municipal faute d'informations suffisantes.

→ Groupe de travail pour rencontre avec TG : BOUSQUET.S et CONDUCHÉ

Modification transfert de charges et attributions de compensation suite aux rapports 1, 2, et 3 de la CLECT

Mme BOUSQUET explique les modifications du transfert des charges au fur et à mesure que le PSC récupère des compétences, ce qui explique la variation des coûts.

Délibération n°2021/21

- Rapport n°1

Concerne le PLUI.

Le coût s'élève pour St Just à 420€.

Voté à l'unanimité

Délibération n°2021/22

- Rapport n°2

Concerne l'accueil collectif pour mineur.

- Le coût s'élève pour 2021 pour St Just à 256,39€.

Voté à l'unanimité

Délibération n°2021/23

- Proposition de PSC d'augmentation du coût fixe par journée pour 2022.

Voté à l'unanimité

Délibération n°2021/24

- Rapport n°3

Concerne la voirie.

Le maire explique la compétence voirie du PSC.

Changement pour 2022 de PSC : sera passé au niveau de la voirie, 80 % en investissement et 20 % en fonctionnement.

Pour St Just cela représente 11 784,05€ en fonctionnement et 47 136,20€ en investissement. Soit un total 58 920,25€.

Voté à l'unanimité

Adhésion commune de Saint Izare au Syndicat mixte des Eaux LEVEZOU – SEGALA

Délibération n°2021/25

Lors de l'assemblée générale en date du 13 septembre 2021, le comité Syndical a accepté à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune de Saint-Izare.

Proposition au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion dans les conditions prévues par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU-SEGALA.

Voté à l'unanimité

Modification durée annuelle du temps de travail à 1607 heures à partir du 1^{er} Janvier 2022

A l'unanimité, le conseil municipal demande le report de cette délibération au prochain conseil municipal faute d'informations suffisantes.

Rapport des commissions

- Ameublement maison d'accueil

Mme SOULA rappelle qu'elle a envoyé un document de présentation détaillant les choix de l'ameublement pour la maison d'accueil, dans l'attente des avis et validation des choix. Ce projet n'a pas pu être rattaché à une commission, donc proposition à l'ensemble des conseillers.

→ Attente des retours des conseillers puis un groupe de travail sera formé.

- 4G

Un terrain aurait été décidé par Orange mais la mairie n'a encore pas reçu de DIM.

→ Dossier à suivre

- Ordures ménagères

Des arrêts de collecte ont été enlevés sur la commune, décision de PSC. Aucune information n'a été faite à ce jour aux usagers et à la mairie de St Just sur Viaur.

Dans l'attente d'un nouveau plan de collecte.

→ Dossier à suivre

- Logement locatif

Un projet est en cours pour travaux de rénovation énergétique au Presbytère. Les aides de la région par rapport à la rénovation énergétique ont été prolongée d'un an.

→ Dossier à suivre

- Secrétariat

La secrétaire titulaire étant absente, elle est actuellement remplacée par Mme AUZIECH Cécile, qui est présente à la mairie le mardi et vendredi matin de 9h à 12h.

La séance est levée à 22h20.

Les sujets n'ayant pas pu être abordés seront reportés au prochain CM.